


“Ces décrets vont nuire AU SYSTÈME SCOLAIRE”

 Laurent Henquet, député MR, tire à boulets rouges sur les plans de pilotage.

► Le MR ne votera finalement pas en faveur du décret actant la scission entre pouvoir régulateur et pouvoir organisateur pour les écoles appartenant au réseau de la Communauté française. Il s'agit pourtant d'une des revendications du parti libéral. Laurent Henquet, député MR et ancien enseignant, nous explique les raisons de ce choix.

Quel est l'enjeu qui se cache derrière la séparation entre pouvoir organisateur et pouvoir régulateur ?

“Il faut tout d'abord savoir que ça ne concerne que les écoles qui appartiennent au réseau de la Communauté française. Le pouvoir organisateur est l'autorité chargée de gérer un établissement scolaire en engageant le personnel, par exemple. Et le pouvoir régulateur veille à

ce que les règles soient bien appliquées. Le problème, c'est que pour les écoles du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le PO et le PR sont représentés par la ministre de l'Enseignement. Il y a donc un conflit d'intérêt.”

Pourquoi le MR s'oppose-t-il finalement au décret prévoyant la scission entre pouvoir organisateur et pouvoir régulateur ?

“Madame Schyns a été très intelligente. Elle a lié le décret sur la scission entre PO et PR à deux autres décrets que le MR a rejetés : le décret sur les plans de pilotage et le décret sur les DCO (Ndlr: délégués au contrat d'objectifs). Si on dit oui à la scission PO/PR, les deux autres décrets passent aussi. Et ça, on y est fermement opposé.”

Que reprochez-vous aux plans

de pilotage ?

“Le décret sur les plans de pilotage menace la liberté d'enseignement et c'est ce qu'on veut éviter. Avec ces plans de pilotage, les directions vont se retrouver avec une charge administrative abominable. Ils auront encore moins de temps pour s'occuper de leurs missions de guidance pédagogique tellement ils seront bouffés par l'administratif. Pour nous, le négatif l'emporte sur le positif. Avec les plans de pilotage, les écoles doivent déterminer des indicateurs à améliorer, comme le taux de réussite et d'échec. Si le taux d'échec d'une école est de 10 %, son plan de pilotage pourrait lui demander de le limiter à 5 %. Mais si un élève décide de ne pas travailler, vous ne pouvez pas le faire à sa place ! Si les écoles n'atteignent pas leurs objectifs, elles risquent de voir leurs subsides rabotés. Les écoles vont donc préférer laisser passer les élèves plus facilement, même si certains ont deux, trois ou quatre échecs. Ce n'est pas ça qui va améliorer le système scolaire !”

Pour vous, les plans de pilotage sont donc à jeter aux ordures ?

“Non. Je reste persuadé que les plans de pilotage sont un travail nécessaire pour les écoles. Mais vous n'avez pas besoin d'avoir le contrôle de la Communauté française pour avancer. Au contrôle, on oppose la confiance et l'autonomie des écoles.”

Vous dénoncez également le coût de ces réformes.

“Les délégués au contrat d'objectifs, qui seront chargés de contrôler si les écoles respectent bien les plans de pilotage, coûteront 15 millions d'euros par an. La Communauté française paye déjà 200 inspecteurs qui font déjà une partie de ce boulot. Avec cette somme, on pourrait engager des éducateurs et des enseignants supplémentaires. La priorité devrait être de ne pas gaspiller !”

Maïl Bernaerts